

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 4 (1974)
Heft: 5

Rubrik: AVS : la chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**Merveilleuse politique**

L'AVS est devenue un excellent sujet de conversation. Un sujet politique tout court.

Une remarque s'impose d'entrée de cause: la race de ceux qui se sont élevés avec force contre son institution, en 1947, s'est amenuisée à un point tel que ses représentants se compteraient sur les doigts de la main. En revanche, on a recensé des convertis en masse. Heureusement. Pour le reste, que de discussions fastidieuses! Que de «mensonges», d'erreurs, de plaintes, d'excès. Dans un sens comme dans l'autre.

L'AVS, contrairement à ce que l'on peut penser ici et là, possède des fonds en quantité limitée. Tout est relatif, dit-on, et c'est aussi le cas ici. Car un milliard, pour un seul de nos lecteurs, ce serait pour le moins l'abondance, mais qu'est-ce qu'un milliard pour une institution pareille, qui distribue à peu près tout ce qu'elle encaisse, sous déduction des réserves qu'elle se doit, de par la loi, de constituer. Le moment est même venu, on l'a déterminé, où ces mêmes réserves disparaîtront (presque) si l'on ne prend pas soin d'alimenter le fonds comme il convient, en élaborant d'autres dispositions. On comprend mieux les réticences du Conseil fédéral à octroyer à nos aînés un treizième mois cette année quand on sait ces choses-là. Et le Conseil fédéral, c'est normal, les sait mieux que quiconque. Bien que les praticiens de la surenchère n'ignorent pas non plus quelle est l'exacte situation de l'AVS. Ces politiciens-là pratiquent en plus la politique de l'autruche sous le signe d'une irresponsabilité plus grande encore que celle qui caractérise le gros volatile fréquent sous d'autres latitudes.

Le fait est que l'on a politisé l'AVS de vigoureuse manière, à une époque où l'on entend sacrifier au «social» sous toutes ses formes, et jusqu'aux plus insipides. Sans mesure commune avec la réalité. Passons de l'autre côté de la barrière avec un de nos lecteurs qui, sans récriminer contre l'AVS, n'en distribue pas moins force horions en assez bonne connaissance de cause.

Écoutons-le l'espace d'un instant: «Ma fortune, nous dit-il, n'est pas bien grande: elle est immobilière — c'est mon toit — et elle se monte à Fr. 58 000.—. Mon loyer, de ce fait, n'est pas cher, mais ce maudit montant — pourtant bien bas, finalement — me prive d'une prestation complémentaire qui

arrondirait agréablement mes fins de mois. J'en arrive, je l'avoue, à regretter d'avoir économisé toute ma vie.» Arrêtons-nous là, vous imaginez la suite!

Mon Dieu, il a un peu raison. Encore qu'il ajoute très honnêtement: «Ma rente, sans m'autoriser à des excès, vaut mieux maintenant que ce que je pouvais espérer il y a trente ans.» Mais, en tout cas, il a la raison pour lui. C'est une douce consolation.

CE FAMEUX MINIMUM VITAL

L'AVS a certes brûlé les étapes ces dernières années pour devenir ce qu'elle est aujourd'hui. Elle en brûlera une autre demain, le 1^{er} janvier 1975, au moment où les rentes seront augmentées de 25%.

On nous dira, bien sûr, que ce 25% ne servira jamais qu'à couvrir deux petites années d'inflation et c'est juste. On pourrait aussi se dire que c'est là un bond prodigieux en même temps qu'un malheureux signe des temps.

L'AVS a de plus en plus tendance à servir un minimum vital à ses assurés, encore que le terme puisse varier d'un individu à l'autre dans son extension. Jusque dans son contenu. Cela, c'est un progrès sensible, que l'on doit en partie aux cotisations des jeunes générations, puisque l'AVS se veut une assurance de distribution immédiate, de répartition, alors qu'elle pourrait thésauriser, elle aussi, comme d'autres institutions du même genre. Le principe, une fois posé, a tout de même du bon.

Et si nos lecteurs sont conséquents, ils reconnaîtront que l'AVS, sans être parfaite, n'en est pas moins «secourable» sans fausse vanité.

L'APPOINT

L'AVS, c'est un premier point. Les prestations complémentaires constituent un appoint non négligeable, mais il n'est finalement pas le seul à considérer comme tel si l'on veut bien se dire que d'autres institutions (privées au premier chef) viennent encore, en plus, en aide aux plus déshérités de nos compatriotes. Sans parler des œuvres sociales des villes de nos différents cantons, qui veillent aussi à assurer un minimum de sécurité autour d'elles. Avec un indéniable succès du reste.

On nous dira qu'il y a là mendicité sous roche. Rien n'est plus faux. La solidarité joue aujourd'hui à un point tel qu'elle ignore en général une semblable déformation des faits: on conçoit, en effet, que la société se doit d'intervenir en faveur de ceux dont les revenus sont les plus faibles.

On se rendra compte, ainsi, que les moyens ne manquent pas, en désespoir de cause, de les augmenter quelque peu en cette fin de siècle malgré tout passionnante.

Mais ne partageons pas l'avis de celui qui nous disait un jour de colère: «Il faut faire payer les riches et leur supprimer l'AVS!»

Que voilà un bel exemple de solidarité!

Pour un peu, on se prendrait à répliquer. En disant, par exemple: «Pour l'heure, la formule pourrait sans doute se défendre. Mais comment fera-t-on lorsqu'il n'y aura plus de riches?»

Il faudra, alors, reprendre le problème à zéro. Légèrement au-dessous, peut-être...

Et puis, entre nous, les riches, comme on dit, versent une contribution non négligeable à la société. Sous forme d'impôt ou de cotisations AVS, entre autres, qui profitent tout de même à ceux qui le méritent le plus.

Oui, vraiment, si l'on suivait ce conseil, que ferait-on le jour où les riches disparaîtraient? Parce que, là où ils ont (théoriquement) disparu, l'AVS ne se montre nullement plus généreuse qu'en Suisse, même si elle a pris une autre dénomination.

Paul-Armand Olivier

Par monts et par vaux avec PER PEDES

Vacances, week-ends
et journées pédestres
Demandez notre brochure

PER PEDES, 1025 Saint-Sulpice, tél. 021/34 06 02